



LIGUE DE TIR DE FRANCHE COMTE

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU COMITE DIRECTEUR

Lundi 24 Avril 2017 à 19 H 00

au Stand de Tir du Rosemont - 26, Rue des Vignerons 25000 BESANCON

Le Lundi 24 Avril 2017, à 19 heures, les membres du Comité Directeur de la Ligue de Tir de Franche-Comté se sont réunis au Stand de Tir du Rosemont -26, Rue des Vignerons à BESANCON, sur convocation écrite (courriel) du Secrétaire Général, M. Pierre VIVIER.

Cette réunion du Comité Directeur est présidée par M. Jean VIEILLE-PETIT, Président de la Ligue Régionale de Tir de Franche-Comté

Présents : Gilles BAUDIN – Thierry BAUGEY – Carlos DOS SANTOS - Michel HINTZY - Roland KELLER - Pascal MILLET
Fernand PACHECO - Michel PETETIN - Bernadette PONTET – Olivier THEULIN - Jean VIEILLE-PETIT - Pierre VIVIER

Excusés : Bernard BANDERIER - Marc-Olivier FONTAINE - Jacques LAUNAY - Jérémy MONNIER
Jean-Claude PALAMARCZUK

Absents : Néant

Le quorum étant atteint, le Comité peut valablement délibérer sur l'ordre du jour tel que décrit sur la convocation adressée à l'ensemble de ses membres :

1- Versement des aides aux clubs au titre du développement du tir

2- Le point sur les achats de matériels pour la Ligue

3- Questions diverses

I - Versement des aides aux clubs au titre du développement du tir

Le Secrétaire Général donne lecture des réponses reçues à la suite de l'enquête E.D.T diligentée auprès des clubs. Il apparaît que les besoins des clubs ne se limitent pas aux seules cibles électroniques mais portent sur une large variété de matériels à destination des jeunes et des adultes, tout en restant liés à la pratique sportive effective.

Afin d'aider au mieux les clubs qui s'investissent dans le développement réel du tir sportif, sur proposition du Président et après débat constructif entre les membres du Comité Directeur présents, le projet d'aide financière exceptionnelle nouvellement défini s'articulera de la manière suivante :

* Ne pourront prétendre au versement de cette aide exceptionnelle que les clubs disposant, en propre, d'installations homologuées et s'investissant, d'une part, dans la pratique effective du tir sportif (entraînement et compétition) et, d'autre part, dans la vie de la Ligue par leur présence aux Assemblées Générales annuelles (présence du Président du club ou de son représentant dûment mandaté).

* Le montant de cette aide exceptionnelle est plafonné à **4000 €** par club (le solde des factures excédant ce montant restera à la charge du club) et son versement est exclusivement subordonné à l'achat des seuls matériels suivants :

- Cibles électroniques ou rameneurs)
- Armes à air (carabines ou pistolets)
 - Arbalètes Match ou Field
- Carabines 50 M 22 LR (à l'exclusion de toute autre arme à feu)
- Matériels d'assistance au tir (blocs ressort, potences à contrepoids, vestes et gants de tir)
 - Simulateurs Plateaux

* Pour bénéficier de cette aide, les clubs concernés doivent adresser au Secrétaire Général de la Ligue, **avant le 30 Juin 2017**, les devis des achats en cours ou en projet ou les factures acquittées des achats de matériels opérés depuis le 1^{er} Septembre 2016. Ne seront pris en compte que les achats effectués, programmés ou validés au cours de cette saison 2016-2017.

Sauf demande particulière et motivée des clubs, le versement effectif de l'aide attribuée sera subordonné à la production ultérieure de la facture d'achat acquittée. En cas de versement anticipé de l'aide, la production de la facture acquittée devra intervenir dans les tout meilleurs délais.

Le Président rappelle que ce projet précis ne fait pas obstacle au versement des aides ordinaires aux clubs pour les projets d'aménagement et d'équipement. Pour ces derniers, la procédure de dépôt d'un dossier descriptif complet au moyen du formulaire disponible sur le site de la Ligue reste d'actualité et l'aide potentiellement versée à ce titre reste égale à 10 % du coût total du projet et plafonnée à 1000 €.

II - Le point sur les achats de matériels pour la Ligue

Le Président fait le point sur les achats de matériels pour les commissions Formation-Entraînement, Gestion Sportive et Arbitrage.

II-1 – Pour les Commissions Formation et Entraînement, tous les achats de matériels et fournitures, validés lors de la réunion du 10 Février dernier, ont été effectués ou sont en passe de l'être dans le cadre du budget alloué.

Le pèse-détente Pistolet, dans son modèle le plus fiable et le plus adapté aux besoins, se révèle plus cher que prévu (300 € au lieu des 120 € initialement prévus pour le modèle basique).

Par ailleurs, l'utilisation des Scatts, lors des sessions d'entraînement, va nécessiter un ordinateur supplémentaire.

A l'unanimité des membres présents, le Comité Directeur autorise Gilles BAIDIN, R.E.L, à acquérir un pèse-détente Pistolet au prix actualisé et l'ancien ordinateur portable, précédemment dédié au Secrétariat et récemment recyclé par le Président, est mis à disposition des Commissions Formation et Entraînement.

II-2 – Pour la Commission de Gestion Sportive, Fernand PACHECO, R.C.L, confirme l'achat des 2 ordinateurs ASUS I 7 et de 2 lecteurs de code-barres pour le logiciel ISIS, tel que programmé lors de la réunion du 10 Février.

Il souhaite que la CGS soit dotée d'un serveur de stockage en réseau (N.A.S) permettant l'échange des fichiers et logiciels de la gestion sportive entre le Responsable CGS et son adjoint, ainsi que la gestion conjointe des compétitions.

Le coût de cet appareil se situe dans une fourchette de 300 à 400 €.

A l'unanimité des membres présents, le Comité Directeur donne son accord à l'achat de ce matériel.

II-3 – L'achat d'un ordinateur pour Bernadette PONTET, R.R.A, a été réalisé. Pour les formations et recyclages, elle dispose d'un vidéo-projecteur pour les sessions qui se tiendront à Lons-le-Saunier. Pour les sessions qui se dérouleront à Montbéliard, Jean-Claude DIRAND, R.D.A 25, pourra disposer, sur demande, du vidéo-projecteur détenu ordinairement par Fernand PACHECO.

Bernadette PONTET va adresser un mail aux quatre Comités Départementaux pour faire le point sur les matériels de contrôle (boîtes "Pistolets", pèse-détentes, etc...) qui pourraient être nécessaires au bon déroulement des diverses compétitions départementales.

III - Questions diverses

III-1 – Dans le cadre de la nouvelle organisation régionale, la Ligue doit désormais demander elle-même l'attribution et le versement des aides destinées aux tireurs Haut-Niveau et Espoirs. A cette fin, le Comité Directeur donne délégation au Président pour effectuer cette démarche particulière et, plus généralement, pour la constitution et le dépôt de toutes les demandes d'aides ou de subventions pour l'Olympiade 2017-2020.

III-2 – Les clubs de la Gâchette d'Or, de Saint-Claude-Lizon, de Champagnole, Lure et Hérimoncourt ont reçu la visite de la Commission d'homologation et leurs installations vont être homologuées par la F.F.Tir pour leur pratique sportive.

Le dossier du club de Fessevillers reste en suspens dans l'attente de la régularisation de l'ensemble des cotisations restant dues à ce jour (cotisation club et licences des adhérents).

Le dossier d'homologation, disponible pour les clubs sur le site de la Ligue, nécessiterait une mise à jour en raison de l'abrogation ou de la modification de certains textes de référence). Le Président va contacter la F.F.Tir à ce sujet.

III-3 - La S.T Mouthe est en sommeil et aucune cotisation Club ou licence fédérale n'a été réglée à ce jour. Suite à une demande de la F.F.Tir, le Président a relancé les derniers dirigeants connus de ce club, ainsi que la Mairie de Mouthe pour connaître les intentions ou projets des uns et des autres et un délai leur a été accordé jusqu'au 15 Mai 2017.

A défaut de réponse dans ce délai, la Société de Tir de Mouthe sera radiée de la F.F.Tir.

III-4 - La S.T Ornans ne compte, à ce jour, que 2 licenciés et ce nombre est insuffisant au regard des statuts de la F.F.Tir qui précisent qu'un nombre minimum de 3 licenciés est obligatoire pour justifier l'existence légale d'une association. Un rappel va être effectué auprès de ce club pour sa mise en conformité. Ce dossier est mis en suspens.

III-5 - L'association Objectif Médailles a été créée pour soutenir les sportifs licenciés en Bourgogne-Franche- Comté dans leur préparation en vue d'une participation aux Jeux Olympiques et Paralympiques d'été et d'hiver (document joint). La Ligue de F-C a été sollicitée pour être membre de cette association, moyennant une cotisation de 100 € valable pour la durée de l'Olympiade 2017-2020.

Le Comité Directeur donne son accord à cette adhésion et au versement de la cotisation correspondante.

III-6 – Une convention a été signée en 2010 avec la S.T Besançon pour la mise à disposition du Stand du Rosemont au titre de Centre Régional d'Entraînement. Cette convention est arrivée à échéance et son renouvellement, ainsi que l'actualisation de certaines clauses doit être effectuée.

Le Comité Directeur charge le Secrétaire Général de la rédaction de cette nouvelle convention, ainsi que d'un modèle de convention qui sera proposé aux clubs d'Audincourt, Morez et Pontarlier pour la mise à disposition de leurs installations pour certaines sessions d'entraînement.

III-7 – Gilles BAUDIN souhaite évoquer, devant le Comité Directeur, les difficultés liées à son double statut d' élu de la Ligue et de formateur breveté.

En qualité de formateur titulaire d'un brevet d'Etat de 2° degré, il pourrait prétendre au versement de vacances au titre de ses missions de formation et d'entraînement auprès des licenciés de la Ligue Régionale. Toutefois, en tant qu' élu, il ne doit conserver qu'un statut de bénévole lui interdisant toute rémunération ou indemnisation autre que le remboursement de ses seuls frais de déplacement. Il ne peut donc plus percevoir les vacances qui lui étaient versées, jusqu'alors et avant son élection, dans le cadre de ses interventions.

Ce problème semble se poser dans d'autres Ligues et certaines d'entre elles auraient trouvé des solutions potentiellement contraires aux règles en la matière.

Gilles BAUDIN a récemment adressé à la F.F.Tir un courrier descriptif de cette situation afin de connaître la position précise de cette dernière sur ce sujet et d'apporter une réponse à ce qui lui apparaît comme un vide juridique.

Si aucune solution n'est trouvée, il pourrait envisager de démissionner du Comité Directeur de la Ligue Régionale pour n'occuper qu'un poste de cadre technique non élu.

III-8 – Une visite du CNT de Châteauroux va être programmée pour les membres du Comité Directeur au début de la saison prochaine, après la Coupe de Ligue T.A.R à Lons-le-Saunier (9 et 10 Septembre) et la Finale Nationale du C.D.F des clubs 25-50 M à Pontarlier (16 et 17 Septembre).

L'ordre du jour étant épuisé, le Président clôt les débats et lève la séance à 22 H 00


Fait à Besançon, le 24 Avril 2017

Le Président,

Jean VIEILLE-PETIT

Le Secrétaire Général

Pierre VIVIER





N/Réf. : CM/CL – 2017 – 04

DIJON, le 10 février 2017

Appel à cotisation.

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

L'association Objectif Médailles a été créée pour soutenir les sportifs licenciés en Bourgogne-Franche-Comté dans leur préparation en vue d'une participation aux Jeux Olympiques et Paralympiques d'été et d'hiver.

L'accompagnement financier et médiatique, apporté par Objectif Médailles lors des éditions de Londres, Sotchi et Rio, a été particulièrement apprécié par les sportifs qui ont intégré le collectif constitué à cette occasion.

L'association Objectif Médailles, soutenue principalement par le Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté et la Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale, a mobilisé également des partenaires privés afin de disposer de moyens suffisants.

Objectif Médailles a souhaité que les représentants régionaux des fédérations, c'est-à-dire les ligues et les comités régionaux, soient membres de l'association. Si cela semble logique pour les disciplines olympiques, cela est également conseillé aux représentants des fédérations non olympiques, lesquelles témoigneront ainsi de leur solidarité.

Dans le cadre de la nouvelle olympiade qui concerne les Jeux d'hiver à PyeongChang début 2018 et Tokyo mi 2020, nous vous invitons à associer votre ligue ou comité à l'action d'Objectif Médailles en devenant « membre » de l'association.

Pour cela, nous vous invitons à adresser un chèque de 100 € à l'ordre d' « Objectif Médailles », 19 rue Pierre de Coubertin - 21000 DIJON. Cette adhésion est valable pour les quatre années de l'olympiade 2017 - 2020.

Vous remerciant par avance pour votre soutien, nous vous prions de recevoir, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'assurance de nos cordiales salutations.

Christian MOCCOZET,
Président.

Destinataires : Les présidentes et présidents de ligue ou comité régional.

